



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-cinq le 28 janvier à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 18 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 21/01/2025
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Christine
SIMON, Christiane PAUZON, Patrice LHOSTE, Raymonde
HABOUZIT, Valérie GAGNE, Denis CLAMENS, Roland SEUX,
Thierry SOLEILHAC.
Absente : Anne-Marie TORE
Excusés :
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Valérie GAGNE
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS
Secrétaire de séance : Serge ABOULIN

OBJET : CHARGES LOCATIVES APPARTEMENTS 2 RUE VALLON DU SUC

Monsieur le Maire rappelle que les trois logements communaux situés 2 Rue Vallon du Suc font l'objet chaque année d'une régularisation des charges pour les dépenses de chauffage collectif, dont la provision a été fixée à 50 € par mois à depuis le 1^{er} septembre 2022, et à régulariser au vu du relevé effectué sur chaque compteur permettant ainsi de fixer les restes à payer (ou restes à devoir) et la provision à demander après régularisation.

Le relevé laisse apparaître les régularisations suivantes s'élevant à :

- + 177.61 € pour le logement 1,
- +168.80 € pour le logement 2,
- + 0.48 € pour le logement 3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE les régularisations évoquées ci-avant,
- DIT que ces sommes seront recouvrées ou rendues auprès des locataires avec le loyer du mois de mars 2025,
- VALIDE le montant de la provision à 55 € mensuel pour les trois logements,
- MAINTIENT le principe de relève annuelle afin de fixer les restes à payer ou les restes à devoir.

Le Maire,
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance,
Serge ABOULIN